

Montluel, le 12 novembre 2024

Références : **COUR.2024.11.12.2.POL VIL**

Votre interlocuteur : **Samuel TIKI LAPERRIÈRE**

Email : [education-jeunesse@ville-montluel.fr](mailto:education-jeunesse@ville-montluel.fr)

Tel. : 04 78 06 06 23

**Objet : FICHE DE PRÉSENTATION APPEL À PROJETS POLITIQUE DE LA VILLE 2025**

## **1. CONTEXTE GÉNÉRAL**

La commune de Montluel lance l'appel à projets 2025 dans le cadre de la Politique de la Ville. Cet appel vise à soutenir les initiatives favorisant l'inclusion, le développement social et économique, et la cohésion dans les quartiers prioritaires, notamment la Maladière. Les actions devront s'inscrire dans les orientations du Contrat de Ville et répondre aux enjeux spécifiques des habitants des quartiers concernés.

## **2. PUBLIC VISÉ**

- Habitants des Quartiers Prioritaires (QPV) : enfants, jeunes, familles, adultes, et seniors.
- Associations locales, structures éducatives et sportives, et collectifs d'habitants.

### **3. OBJECTIFS PRIORITAIRES**

Les projets devront répondre à au moins un des objectifs suivants :

- Éducation et réussite scolaire : soutien scolaire, lutte contre le décrochage, projets éducatifs.
- Accès à l'emploi et insertion professionnelle : dispositifs d'accompagnement, formations, stages.
- Cohésion sociale et égalité : lutte contre les discriminations, promotion de la mixité sociale, inclusion des publics marginalisés.
- Santé et bien-être : sensibilisation à la santé, activités sportives et préventives.
- Animation locale et cadre de vie : actions culturelles, environnementales, et citoyennes.

### **4. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET DE SÉLECTION**

#### **Critères d'éligibilité :**

- Projet porté par une structure (association, collectivité, etc.) ayant une existence légale.
- Action réalisée sur le territoire de Montluel et prioritairement dans le quartier prioritaire « Maladière-Peupliers »
- Cohérence avec les orientations du Contrat de Ville et objectifs prioritaires.
- Budget prévisionnel équilibré, avec un plan de financement précisant la part demandée.

#### **Critères de sélection :**

- Impact direct sur les habitants des QPV.
- Innovation et originalité de l'action.
- Partenariats locaux développés.
- Faisabilité technique et financière.
- Capacité à évaluer et mesurer les résultats.

## **5. PROCÉDURE DE DÉPÔT**

Les porteurs de projet devront :

1. Créer ou mettre à jour leur compte sur la plateforme DAUPHIN.
2. Remplir le formulaire en ligne en précisant :
  - Objectifs, public cible, et méthodologie.
  - Planning d'exécution.
  - Budget détaillé et plan de financement.
3. Joindre les pièces justificatives obligatoires (statuts de l'association, RIB, rapport d'activité, etc.).
4. Soumettre le projet au plus tard le 6 janvier 2025.

## **6. ÉVALUATION ET SUIVI DES PROJETS**

Bilan et évaluation :

- Les porteurs devront produire un bilan qualitatif et quantitatif à la fin de l'action.
- Ce bilan devra être saisi sur la plateforme DAUPHIN dans les délais impartis.

Compte-rendu financier :

- La production d'un compte-rendu financier est obligatoire.
- Les justificatifs des dépenses devront être conformes au budget prévisionnel validé.

Communication :

Les projets devront valoriser le soutien de la commune et des partenaires financiers dans toutes leurs actions de communication (affiches, réseaux sociaux, presse).

## **7. CONTACT**

Pour toute question ou assistance dans la saisie sur DAUPHIN veuillez contacter :

**Samuel TIKI LAPERRIÈRE**

Responsable de la politique de la ville.

- 04 78 06 06 68
- 06 78 84 47 64
- [education-jeunesse@ville-montluel.fr](mailto:education-jeunesse@ville-montluel.fr)